

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_036 | Naissance de la clinique.CollectionBoite_036-8-chem | Hôpitaux pendant la révolution \(pour insensés\).](#) ItemOn ne garde les fous qu'autant qu'ils sont malades

On ne garde les fous qu'autant qu'ils sont malades

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb036_f0116

SourceBoite_036-8-chem | Hôpitaux pendant la révolution (pour insensés).

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées[Tuetey, Alexandre](#)

Références bibliographiques[Tuetey, L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution. Documents inédits, recueillis et publiés par Alexandre Tuetey, Paris, Impr. nationale, 1895](#)

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 25/08/2020 Dernière modification le 23/04/2021

On ne garde le jour qu'on veut qu'ils
soient malades. 116

" De l'un à l'autre. l'autre de
l'hôpital public ne désirant le renfermement
du jour et ~~le~~ ~~hospice~~ public hospice
être que y nuisible et dangereux
donc la soc. , qu'ils n'y restent qu'autant
qu'ils sont malades, et qu'un hôpital
que l'on est assuré de leur possibilité guérir
on les fait rentrer chez le sein de leur famille
ou leur ami. La preuve en est par la
sortie de de l'un qui avant recevoir
leur bon sens, et leur ne qui avant de
renfermer à ne plus ci de l'un de l'autre,
l'autre se joignant à devoir de ne leur
renfermer que le jour non de l'un de l'autre de
la liberté. "

Pierrot. Lettre à la commission des
affaires civiles. 19 Frimaire An III
in Trety - III. p 372.

On a pu voir par la suite que

18

Mars 1868

Le 18 Mars 1868
Monsieur le Ministre
J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint
un fascicule de 24 pages, relatif à
la question de l'enseignement
primaire, que j'ai l'honneur de vous
adresser par la présente. Ce fascicule
contient les conclusions auxquelles
je suis parvenu, après avoir
examiné les divers projets
présentés à l'Académie, et
après avoir tenu compte des
observations qui ont été
faites sur ces projets.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre,
l'assurance de ma haute et dévouée
considération.